Projet 2021-2022
Le sentiment amoureux

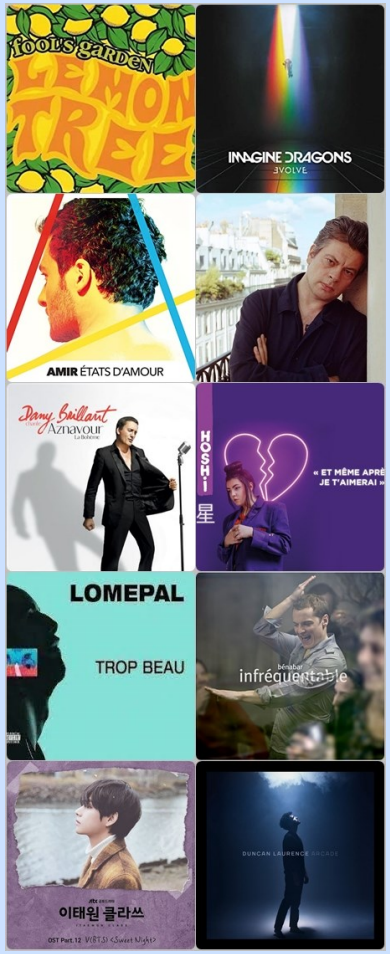

L'internat

Des élèves issus d'autres établissements ont la possibilité de poursuivre leurs études au collège en internat.

Le collège Didier Daurat est l'un des quatre collèges du département à proposer un internat, accueillant un petit groupe de filles et de garçons.

Très convivial, de dimension familiale, il permet aux jeunes de rencontrer des conditions idéales avec un encadrement et une aide personnalisée apportés par l'équipe de direction et de vie scolaire.

Au-delà du suivi de la scolarité, la vie à l'internat débouche sur une expérience de vie communautaire où la citoyenneté prend toute sa dimension.

Partenaires

Conseil général de la Haute Garonne (Direction des Arts Vivants) et Inspection Académique Haute Garonne

Association Music'nGo, Conservatoire à rayonnement Intercommunal « Guy Lafitte » de Saint Gaudens

Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges

Ville de Saint Gaudens, Cinéma Le Régent

Pour consulter le **blog CHAM:**
http://chamddaurat.blogspot.fr/

Page facebook: https://www.facebook.com/chamddaurat

Twitter: https://twitter.com/DauratCham

SAINT-GAUDENS PYRÉNÉES COMMINGES

Région académique OCCITANIE

académie Toulouse

M&C CONSERVATOIRE DE MUSIQUE GUY LAFITTE

CŒUR & COTEAUX COMMINGES COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Collège Didier Daurat

Boulevard des Pyrénées. B.P.181

31800 Saint Gaudens

Tel : 05 61 94 74 94 FAX : 05 61 95 49 36

Mail : 0310083x@ac-toulouse.fr

Music N'Go

Le Régent

Pratique concrète de la musique

Les projets artistiques 2021-2022:

Côté spectateur!

Séances cinéma programmées tout au long de l'année (Respect, West Side Story, A star is born, La La Land)

-22 au 26 mai 2022: voyage à Paris sur le thème de la musique et de l'amour

Côté scène!

22 au 24 mars: concerts à l'auditorium et à l'extérieur pour les écoles primaires

16 au 20 mai: répétitions et concert de l'année au CUBE le 19 mai au soir

Fête du conservatoire le 1er juin 2022 au Parc des Expositions …

Rencontre d'artistes: Dany Brillant, Amir, Jérémy Frérot, Christophé Maé

Enseignement

L'élève poursuit une scolarité normale avec un enseignement musical renforcé de 5 heures pendant le temps scolaire et d'1h15 hors temps scolaire) :

- 2 heures d'éducation musicale au collège

- 4 heures 15 au **Conservatoire de musique Guy Lafitte** (formation musicale, pratique instrumentale ou vocale, musiques coopératives, pratique collective et MAO pour les 4e et 3e seulement).

Motivation

- être travailleur et volontaire
- montrer une bonne motivation pour l'apprentissage de la musique

- l'admission en classe CHAM (pour les élèves non inscrits au CRI), se fait après le passage d'une audition au Conservatoire de Musique Guy Lafitte et à l'issue d'une commission d'affectation.

- Une lettre de motivation écrite par l'élève devra être présentée le jour de l'audition

Les projets :

Dans le cadre d'un partenariat conventionné avec les établissements scolaires, les établissements d'enseignements spécialisés et les collectivités territoriales.

Dans le cadre d'un projet pédagogique global :

- inscrit dans le projet pédagogique des établissements.

- vecteur de rayonnement culturel dans et hors les établissements d'accueil qui favorisent la réussite des élèves.

Dans le cadre d'activités coordonnées :

- Réalisation de concerts, spectacles…

- Participation à des activités culturelles…

- Engagement dans des évènements locaux